

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'abamectine, RVD2025-04. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2027/07/31, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2025-04. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

GROUPE 6 INSECTICIDE

AGRI-MEK® SC

INSECTICIDE/ACARICIDE

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

Pour la suppression des acariens et des insectes dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Abamectine..... 84 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% plus du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,021% OU 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00105% et 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00035% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

DANGER



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **31607**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **200 mL à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Étiquette

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'abamectine présente dans ce produit améliorerait l'activité de la GABA chez les animaux. Il est probablement sage d'éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque) chez les patients susceptibles d'avoir été exposés à des concentrations toxiques d'abamectine. Les effets toxiques de cette substance peuvent être réduits par l'administration précoce d'absorbants chimiques (p. ex., du charbon activé). Si les effets toxiques ont progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique. Administrer un traitement de rééquilibrage hydrique approprié par voie parentérale et prodiguer les autres mesures de prise en charge requises selon les signes cliniques, les symptômes et les paramètres médicaux observés.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments de consommation humaine.

Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. **NE PAS** respirer le brouillard pulvérisé. Éviter d'inhaler les vapeurs/poussières et de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

NE PAS appliquer à l'aide de pulvérisateur pneumatique, nébulisateur ou brumisateurs manuel.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant les délais indiqués dans le tableau suivant :

Culture	Activités après l'application	DS
Raisins	Incision annulaire, écimagerognage	9 jours
	Récolte manuelle, effeuillage manuel, liage/palissage	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Houblon	Récolte avec assistance mécanique	9 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des zones d'inversion de température, de l'équipement d'application et de ses réglages.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et des lunettes de protection (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage ou la réparation de l'équipement. De plus, les mélangeurs, les chargeurs et les applicateurs doivent porter un respirateur approuvé NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH approuvée pour les pesticides.

Pour le traitement des cultures au moyen d'un équipement manuel, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pour les applications au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et

mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le traitement, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs devraient se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation et les bandes de végétation filtrante indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture comme il est indiqué dans les instructions propres à chaque culture. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à chaque utilisation et à chaque culture pour obtenir le calendrier d'application.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés. La prudence est de mise si l'utilisation de ce produit s'inscrit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée qui repose sur la présence d'arthropodes utiles.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (pommes, poires et mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison des cultures (du début de la floraison à la chute complètes des pétales).

Pour les applications sur les fraises, les pommes de terre, les raisins et les houblons : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire les risques que représente le ruissellement pour les organismes aquatiques, il faut respecter une bande de végétation filtrante d'au moins 10 m de largeur entre la lisière du site d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval, comme il est indiqué à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

7.0 ENTREPOSAGE

Garder le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche lors de l'entreposage. Entreposer dans un endroit sécurisé, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir de l'information sur l'élimination de produit inutilisé ou dont on ne veut plus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial ou territorial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins

Contenants réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

AGRI-MEK® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 6 INSECTICIDE

AGRI-MEK® SC

INSECTICIDE/ACARICIDE

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

Pour la suppression des acariens et des insectes dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Abamectine..... 84 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% plus du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,021% OU 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00105% et 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00035% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

DANGER



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **31607**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.1
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Directives de mélange.....	10.2.1
Directives de pulvérisation	10.2.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.3
Application avec pulvérisateur à jet porté	10.3
Directives de pulvérisation	10.3.1
Nettoyage de l'équipement	10.3.2
Zones tampons sans pulvérisation	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Pommier	11.1
Poire	11.2
Pommes de terre	11.3
Oignons (Sous-groupe de cultures 3-07A)	11.4
Céleri	11.5
Mûres et framboises (Sous-groupe de cultures 13-07A).....	11.6
Raisins	11.7
Fraise	11.8
USAGES LIMITÉES	12.0
Pommes de terre	12.1
Mûres et framboises (Sous-groupe de cultures 13-07A).....	12.2
Oignons vert (Sous-groupe de cultures 3-07B).....	12.3
Houblon.....	12.4
Céleri-rave.....	12.5
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'abamectine présente dans ce produit améliorerait l'activité de la GABA chez les animaux.. Il est probablement sage d'éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque) chez les patients susceptibles d'avoir été exposés à des concentrations toxiques d'abamectine. Les effets toxiques de cette substance peuvent être réduits par l'administration précoce d'absorbants chimiques (p. ex., du charbon activé). Si les effets toxiques ont progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique. Administrer un traitement de rééquilibrage hydrique approprié par voie parentérale et prodiguer les autres mesures de prise en charge requises selon les signes cliniques, les symptômes et les paramètres médicaux observés.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments de consommation humaine.

Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. **NE PAS** respirer le brouillard pulvérisé. Éviter d'inhaler les vapeurs/poussières et de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

NE PAS appliquer à l'aide de pulvérisateur pneumatique, nébulisateur ou brumisateurs manuel.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant les délais indiqués dans le tableau suivant :

Culture	Activités après l'application	DS
Raisins	Incision annulaire, écimage rognage	9 jours
	Récolte manuelle, effeuillage manuel, liage/palissage	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Houblon	Récolte avec assistance mécanique	9 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des zones d'inversion de température, de l'équipement d'application et de ses réglages.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et des lunettes de protection (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage ou la réparation de l'équipement. De plus, les mélangeurs, les chargeurs et les applicateurs doivent porter un respirateur approuvé NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH approuvée pour les pesticides.

Pour le traitement des cultures au moyen d'un équipement manuel, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pour les applications au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et

mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le traitement, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs devraient se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation et les bandes de végétation filtrante indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture comme il est indiqué dans les instructions propres à chaque culture. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à chaque utilisation et à chaque culture pour obtenir le calendrier d'application.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés. La prudence est de mise si l'utilisation de ce produit s'inscrit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée qui repose sur la présence d'arthropodes utiles.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (pommes, poires et mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison des cultures (du début de la floraison à la chute complète des pétales).

Pour les applications sur les fraises, les pommes de terre, les raisins et les houblons : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire les risques que représente le ruissellement pour les organismes aquatiques, il faut respecter une bande de végétation filtrante d'au moins 10 m de largeur entre la lisière du site d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval, comme il est indiqué à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

7.0 ENTREPOSAGE

Garder le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche lors de l'entreposage. Entreposer dans un endroit sécurisé, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir de l'information sur l'élimination de produit inutilisé ou dont on ne veut plus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial ou territorial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins

Contenants réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

AGRI-MEK® SC est un concentré en suspension pour la suppression des acariens et des insectes dans les cultures indiquées.

9.1 Précautions générales relatives à l'emploi

Une couverture complète est essentielle si l'on veut obtenir une bonne suppression des acariens et des insectes. Consulter les directives propres aux cultures dans le Mode d'emploi du tableau suivant pour connaître les recommandations relatives aux adjuvants. L'ajout d'au moins 0,25 à 1 % v/v d'huile horticole dans le mélange à pulvériser ou l'application d'au moins 10 à 20 L d'huile horticole à l'hectare est nécessaire pour certaines cultures. D'autres cultures exigeront au moins 0,1 à 0,5 % v/v de surfactant non ionique (SNI) dans le mélange à pulvériser. Dans tous les cas, utiliser soit la dose d'adjuvant figurant sur l'étiquette de l'adjuvant ou les doses indiquées dans le présent document selon celles qui sont les plus restrictives.

Une utilisation appropriée des adjuvants est requise pour toutes les cultures si l'on veut éviter la présence de résidus illégaux dans les récoltes. Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir une couverture complète et éviter la présence de résidus illégaux dans les récoltes.

Précautions relatives aux caractéristiques chimiques des adjuvants : Les adjuvants contenant des agents liants ou collants peuvent réduire le rendement d'AGRI-MEK SC.

Précautions relatives aux caractéristiques phytotoxiques des adjuvants : Comme AGRI-MEK SC doit toujours être mélangé avec un adjuvant avant d'être pulvérisé (tel que prescrit ci-après) et comme on sait que les adjuvants ont un effet phytotoxique sur certaines cultures dans certaines conditions, il ne faut pas utiliser AGRI-MEK SC sur une culture vulnérable aux adjuvants à moins que le fournisseur de l'adjuvant ne confirme qu'une dose d'adjuvant indiquée reconnue comme étant non phytotoxique peut être appliquée sur la culture cible.

Précautions particulières pour les poiriers et les pommiers : Toujours mélanger AGRI-MEK SC avec une huile de pulvérisation homologuée pour les pommiers et les poiriers.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales et dans les sections Mode d'emploi des cultures ci-dessous.

Une bande de végétation filtrante, d'une largeur minimale de 10 m, doit être aménagée et entretenue entre la lisière du site d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval afin de réduire les risques liés au ruissellement pour les organismes aquatiques. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires. La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres végétaux. La bande de végétation filtrante et les zones tampons de pulvérisation doivent toutes deux être respectées, le cas échéant. Pour des instructions additionnelles, consulter la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.2 Application par voie terrestre

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit si la vitesse du vent est inférieure à 1 km/h. Éviter de l'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1 à S572.3). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1 Directives de mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.

2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser AGRI-MEK SC puis les produits d'association en formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Verser un adjuvant, si nécessaire, comme indiqué dans le mode d'emploi pour la culture.
8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot;
- les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots;
- il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

10.2.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 185 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent si ce volume est PLUS GRAND.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou *moins* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe.
4. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110 ° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent

provoquer une dérive du brouillard. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.2.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser AGRI-MEK SC, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus d'AGRI-MEK SC sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application avec pulvérisateur à jet porté

Application par pulvérisateur pneumatique: **NE PAS** appliquer le produit durant les périodes de calme plat. Éviter de l'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site d'application (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

10.3.1 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 375 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent si ce volume est PLUS GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale lorsque le nombre d'arbres par hectare et/ou la densité du feuillage sont augmentées de telle sorte que la couverture complète est obtenue.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASABE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard ne doit pas être pulvérisé au-dessus des végétaux ciblés. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard.
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.3.2 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser AGRI-MEK SC, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus d'AGRI-MEK SC sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4 Zones tampons de pulvérisation

Aucune zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour les utilisations au moyen d'un équipement d'application manuel permises sur cette étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides), d'un habitat estuarien ou d'un habitat marin.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètre) pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre, mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A), fraises, céleri-rave	40	20	5	4	0
	Céleri, oignons (sous-groupe de cultures 3- 07A), oignons verts	35	15	5	2	0

	(sous-groupe de cultures 3-07B)						
	Pommes		15	10	5	3	0
	Raisins		25	10	10	4	0
	Houblon		35	15	5	4	0
	Poires		30	15	10	5	0
Pulvérisateur pneumatique	Raisins	Début de croissance	55	45	45	35	0
		Fin de croissance	45	35	35	25	0
	Houblon	Début de croissance	60	50	40	30	0
		Fin de croissance	50	40	30	25	0
	Poires	Début de croissance	60	50	45	35	0
		Fin de croissance	50	40	35	25	0
	Pommes	Début de croissance	50	45	40	30	0
		Fin de croissance	40	35	30	20	0

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à l'application de ce produit au moyen d'un équipement traditionnel selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASABE.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Pommier

CULTURE	POMMIER
RAVAGEURS	Tétranyque à deux points Tétranyque de McDaniel Tétranyque rouge du pommier Mineuse marbrée du pommier
DOSE D'UTILISATION pour pulvérisation diluée ^a	4,5 mL/100 L d'eau 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation homologuée pour les pommiers
DOSE D'UTILISATION pour pulvérisation concentrée ^b	170 mL/ha (14,3 g de p.a./ha) 10 à 20 L/ha d'huile de pulvérisation homologuée pour les pommiers
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture ou pulvérisateur pneumatique)
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter avant que le seuil de 5 tétranyques par feuille ne soit atteint. Les traitements avec AGRI-MEK SC pour la suppression des tétranyques devraient être limités à la période qui s'étend de la chute des pétales à six semaines après la chute des pétales. Appliquer à l'éclosion des oeufs de la première génération pour supprimer les mineuses marbrées des premières et deuxième générations lorsqu'elles commencent à sucer la sève. Les traitements avec AGRI-MEK SC pour la suppression des mineuses marbrées devraient être limités à la période qui s'étend de la chute des pétales à six semaines après la chute des pétales.

	La suppression résiduelle des tétranyques et la mineuse marbrée avec AGRI-MEK SC en association avec de l'huile de pulvérisation homologuée pour les pommiers est plus efficace lorsque les dépôts de bouillie se trouvent sur des feuilles jeunes plutôt que sur des feuilles plus vieilles.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	1 application
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	14.3 g de p.a. d'abamectine/ha/année
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 28 jours précédant la récolte
REMARQUES	NE PAS appliquer dans moins de 375 L d'eau à l'hectare. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures (du début de la floraison à la chute complètes des pétales). NE PAS appliquer dans les vergers où se trouvent des cultures intercalaires. NE PAS laisser paître le bétail dans les vergers traités. NE PAS appliquer par voie aérienne. AGRI-MEK SC utilisé en combinaison avec l'huile Superior «70» peut causer des dommages aux fruits de certaines variétés de pommiers, par exemple une rugosité chez les variétés à peau claire, comme la Golden Delicious, lorsqu'il est utilisé seul ou lorsque d'autres produits sont utilisés en traitements séquentiels. Lorsqu'on utilise AGRI-MEK SC en mélange, il convient de respecter à la lettre le mode d'emploi et les précautions figurant sur l'étiquette de l'huile de pulvérisation utilisée de même que les précautions énoncées dans les guides de pulvérisation officiels. a. La dose d'AGRI-MEK SC par 100 litres est basée sur un volume standard de 3 750 L de mélange dilué à l'hectare. b. Pour le mélange de pulvérisation concentré, utiliser la même quantité de produit à l'hectare que celle requise pour le mélange de pulvérisation dilué appliqué dans le même verger/bocage.

11.2 Poire

CULTURE	POIRE
RAVAGEURS	Tétranyque à deux points Tétranyque de McDaniel Tétranyque rouge du pommier Ériophyide du poirier Tétranyque jaune Psylle du poirier
DOSE D'UTILISATION pour pulvérisation diluée ^a	4,5 à 9 mL/100 L d'eau 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation homologuée pour les poiriers
DOSE D'UTILISATION pour pulvérisation concentrée ^b	170 à 340 mL/ha (14,3 à 28,6 g de p.a./ha) 10 à 20 L/ha d'huile de pulvérisation homologuée pour les poiriers

MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture ou pulvérisateur pneumatique)
MOMENT DU TRAITEMENT	Lorsque des insectes ou des dommages apparaissent. Le moment du traitement doit être établi en fonction de la présence d'insectes ayant atteint les stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par la surveillance locale. Pour la suppression des tétranyques, traiter avant que le seuil de 5 tétranyques par feuille ne soit atteint.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications à raison de 170 mL/ha ou 1 application à raison de 340 mL/ha
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	28,6 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	21 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 28 jours précédant la récolte
REMARQUES	NE PAS appliquer dans moins de 375 L d'eau à l'hectare. NE PAS appliquer ce produit avec du matériel d'irrigation. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures (du début de la floraison à la chute complète des pétales). NE PAS appliquer dans les vergers où se trouvent des cultures intercalaires. NE PAS laisser paître le bétail dans les vergers traités. NE PAS appliquer par voie aérienne. AGRI-MEK SC utilisé en combinaison avec l'huile Superior «70» peut causer des dommages aux fruits de certaines variétés de poiriers, en particulier la variété Anjou, ainsi qu'à d'autres variétés vulnérables lorsqu'il est utilisé seul ou lorsque d'autres produits sont utilisés en traitements séquentiels. Lorsqu'on utilise AGRI-MEK SC en mélange avec l'huile Superior «70», il convient de respecter à la lettre le mode d'emploi et les précautions figurant sur l'étiquette de l'huile de pulvérisation utilisée de même que les précautions énoncées dans les guides de pulvérisation officiels. Certaines conditions, y compris les cas où la température dépasse les 30 °C dans les 24 heures suivant l'application, peuvent causer des dommages aux fruits après l'utilisation d'AGRI-MEK SC en mélange avec de l'huile pour pulvérisation. a. La dose d'AGRI-MEK SC par 100 litres est basée sur un volume standard de 3 750 L de mélange de pulvérisation dilué à l'hectare. b. Pour déterminer la quantité de produit à l'hectare requise avec un mélange concentré, déterminer tout d'abord la quantité qui serait requise pour assurer une couverture complète avec un mélange de pulvérisation dilué. Pour le mélange de pulvérisation concentré, utiliser la même quantité de produit à l'hectare que celle requise pour le mélange de pulvérisation dilué appliqué dans le même verger/bocage. On pourrait ainsi appliquer moins de 170 mL d'AGRI-MEK SC à l'hectare sur de petits arbres.

11.3 Pommes de terre

CULTURES	POMMES DE TERRE
RAVAGEURS	Doryphore de la pomme de terre Tétranyques (y compris le tétranyque à deux points)
DOSE	120 à 225 mL/ha (10,1 à 18,9 g de p.a./ha) dans 185 L d'eau/ha 0,1 à 0,5% v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)
MOMENT DU TRAITEMENT	Tétranyques : Traiter dès l'apparition des insectes. Doryphore de la pomme de terre: Effectuer la première application après environ 50% des masses d'œufs ont éclos et les larves sont présentes. Si 2 applications sont nécessaires, les limiter à une seule génération de doryphore de la pomme de terre par culture.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	37,8 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte
REMARQUES	NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. NE PAS appliquer par voie aérienne. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. La dose la plus faible est recommandée pour une suppression pendant les faibles pressions d'infestations. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'infestation de la population est forte. Traiter de nouveau si la surveillance indique que cela est nécessaire. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour obtenir des conseils quant au traitement.

11.4 Oignons (Sous-groupe de cultures 3-07A)

SOUS-GROUPE DE CULCUTRES 3-07A		
CULTURES	Hémérocalle, bulbe Fritillaire Ail, bulbe Ail d'Orient, bulbe Ail rocambole, bulbe Lis	Oignon, bulbe Oignon de Chine, bulbe Oignon perle Oignon patate, bulbe Échalote, bulbe
RAVAGEURS	Thrips de l'oignon	
DOSE	135 à 270 mL/ha (11.4 à 22.7 g de p.a./ha) 0,25 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique	
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)	
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter dès l'apparition des thrips de l'oignon ou de signes d'alimentation par des thrips de l'oignon.	
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	3 si les faibles doses sont utilisées, ou 1 si les doses élevées sont utilisées	
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année	
INTERVALLE D'APPLICATION	Minimum de 7 jours entre les applications si la surveillance indique que cela est nécessaire.	
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application	
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte	
REMARQUES	Utiliser la dose la plus élevée d'AGRI-MEK SC en cas de forte infestation de population. Utiliser la dose la plus élevée d'agent tensio-actif non ionique lorsque les feuilles sont mures. Appliquer dans au moins 200 L d'eau à l'hectare avec un équipement d'application par voie terrestre classique. Remarque : AGRI-MEK SC doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique, lequel améliorera le mouillage du feuillage et étalera les dépôts de bouillie. Les agents mouillants et tensio-actifs pénétrants peuvent améliorer la suppression des insectes. Ne pas utiliser d'agents tensio-actifs liants ou collants. Même si la sécurité d'AGRI-MEK SC utilisé en combinaison avec un agent tensio-actif non ionique a été vérifiée pour certaines variétés d'oignons, il n'a pu être mis à l'essai avec toutes les cultures et les variétés du sous-groupe des oignons dans l'éventail de conditions susceptibles de causer des dommages à la culture. En conséquence, lorsqu'on utilise l'insecticide AGRI-MEK SC avec un agent tensioactif non ionique, il convient de respecter à la lettre le mode d'emploi et les précautions figurant sur l'étiquette de l'agent tensioactif. On recommande de faire un essai sur une petite quantité de plantes avant de traiter une grande superficie. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.5 Céleri

CULTURES	CÉLERI
RAVAGEURS	Mouche mineuse sud-américaine (<i>Liriomyza huidobrensis</i>)
DOSE	135 à 250 mL/ha (11,4 à 21,0 g de p.a./ha) 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès que l'on observe des mouches mineuses sud-américaines et des dommages aux feuilles.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	3 si les faibles doses sont utilisées, ou 1 si les doses élevées sont utilisées NE PAS effectuer 2 traitements consécutifs, utiliser un produit d'un mode d'action différent.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte
REMARQUES	La dose la plus faible est recommandée pour une suppression pendant les faibles pressions d'infestations. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'infestation de la population est forte. Traiter de nouveau si la surveillance indique que cela est nécessaire. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour obtenir des conseils quant au traitement. Appliquer dans suffisamment d'eau; au moins 200 L d'eau/ha pour assurer une bonne couverture des feuilles du haut et du bas. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. NE PAS appliquer par voie aérienne. NE PAS appliquer sur des plants repiqués.

11.6 Mûres et framboises (Sous-groupe de cultures 13-07A)

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A	
CULTURES	Mûre Mûre de Logan Framboise, (noire et rouge) Framboise sauvage Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
TYPE D'APPLICATION	Pour la suppression après la récolte
RAVAGEURS	Tétranyque à deux points
DOSE	225 mL/ha (18,9 g de p.a./ha) 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer comme traitement après la récolte sur les buissons après la récolte des fruits. Effectuer le premier traitement dès l'apparition des tétranyques et effectuer une deuxième application 7 à 10 jours après.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications comprennent des applications avant la récolte et après la récolte
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	7-10 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 2 applications par saison de croissance (consulter la section Usage limitées de cette étiquette pour le mode d'emploi avant la récolte). NE PAS appliquer plus de 450 mL de produit par saison. NE PAS appliquer dans moins de 375 L d'eau à l'hectare. Traiter après la récolte uniquement. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures (du début de la floraison à la chute complète des pétales). NE PAS appliquer par voie aérienne.

11.7 Raisins

CULTURE	RAISINS
RAVAGEURS	Tétranyque à deux points Tétranyque rouge du pommier
DOSE	130 à 265 mL/ha (10,9 à 22,3 g de p.a./ha) 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture ou pulvérisateur pneumatique)
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement dès l'apparition des tétranyques, mais avant que le seuil de rentabilité économique ne soit dépassé. Consulter les lignes directrices provinciales et les spécialistes locaux.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	3 si les faibles doses sont utilisées, ou 1 si les doses élevées sont utilisées
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	21 jours entre les applications si la surveillance indique qu'une deuxième application est nécessaire.
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	9 jours pour incision annulaire, écimage rognage 2 jours pour récolte manuelle, effeuillage manuel, liage/palissage 12 heures pour toutes les autres activités
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 28 jours précédant la récolte

REMARQUES	Utiliser de 130 à 200 mL/ha de produit en cas d'infestations de faibles à modérées et 265 mL/ha en cas de forte infestation. Appliquer en association avec un agent tensio-actif non ionique. Appliquer dans au moins 470 L d'eau à l'hectare avec un équipement d'application par voie terrestre classique. Si on utilise un pulvérisateur électrostatique, il est possible d'utiliser moins de 470 L d'eau à l'hectare. Cependant, ne pas utiliser moins de 20 L à l'hectare. Remarque : AGRI-MEK SC doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique, lequel améliorera le mouillage du feuillage et étalera les dépôts de bouillie. Les agents mouillants et tensio-actifs pénétrants peuvent améliorer la suppression des insectes. Ne pas utiliser d'agents tensio-actifs liants ou collants. Même si la sécurité d'AGRI-MEK SC utilisé en combinaison avec un agent tensio-actif non ionique a été vérifiée pour les vignes, il n'a pu être mis à l'essai avec toutes les variétés de vignes dans l'éventail de conditions susceptibles de causer des dommages à la culture. En conséquence, lorsqu'on utilise AGRI-MEK SC avec un agent tensio-actif non ionique, il convient de respecter à la lettre le mode d'emploi et les précautions figurant sur l'étiquette de l'agent tensio-actif non ionique et dans les guides officiels sur la pulvérisation des pesticides. Une couverture complète est essentielle si l'on veut obtenir une bonne suppression des acariens. Ne pas pulvériser en rangs alternés. AGRI-MEK SC doit être appliqué des deux côtés de chaque rang pour obtenir une couverture maximale. NE PAS laisser paître le bétail dans les vignes traitées. NE PAS appliquer par voie aérienne. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures.
------------------	---

11.8 Fraise

CULTURE	FRAISE
TYPE D'APPLICATION	APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE
RAVAGEURS	Tarsonème du fraisier Tétranyque à deux points Tétranyque de McDaniel
DOSE	225 mL/ha (18,9 g de p.a./ha) 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer comme traitement avant la récolte à l'aide d'un équipement terrestre (pulvérisateur de grande culture)
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement dès l'apparition des acariens.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications par saison de croissance comprennent des applications avant la récolte et après la récolte
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	37,8 g de p.a. d'abamectine/ha/année comprend des applications avant la récolte et après la récolte
INTERVALLE D'APPLICATION	7 à 10 jours entre les applications si la surveillance indique qu'une deuxième application est nécessaire.
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte
TYPE D'APPLICATION	TRAITEMENT APRÈS LA RÉCOLTE
RAVAGEURS	Tétranyque à deux points Tétranyque de McDaniel
DOSE	225 mL/ha (18,9 g de p.a./ha) 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer comme traitement après la récolte à l'aide d'un équipement terrestre (pulvérisateur de grande culture).
MOMENT DU TRAITEMENT	Lorsque des acariens ou des dommages apparaissent. Le moment du traitement doit être établi en fonction de la présence d'insectes ayant atteint les stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par la surveillance locale. Pour la suppression des tétranyques, traiter avant que le seuil de 5 tétranyques par feuille ne soit atteint.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications comprennent des applications avant la récolte et après la récolte
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	37,8 g de p.a. d'abamectine/ha/année comprend des applications avant la récolte et après la récolte
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	NE PAS appliquer dans les 10 mois précédant la récolte de l'année suivante
REMARQUES	NE PAS appliquer dans moins de 375 L d'eau à l'hectare. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

12.0 USAGES LIMITÉES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Pommes de terre

CULTURE	POMMES DE TERRE
RAVAGEUR	Psylle de la pomme de terre
DOSE	225 mL/ha (18,9 g de p.a./ha) dans 185 L d'eau/ha 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès que l'on observe des ravageurs.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	37,8 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	14 jours
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 2 applications par année. NE PAS appliquer plus de 450 mL de produit/ha par saison. NE PAS laisser le bétail paître dans les cultures traitées. NE PAS appliquer par voie aérienne. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures.

12.2 Mûres et framboises (Sous-groupe de cultures 13-07A)

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A		
CULTURES	Mûre (y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais sous des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry,	Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora), Framboise, (noire et rouge) Framboise sauvage Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
TYPE D'APPLICATION	Traitement avant la récolte	
RAVAGEUR	Tétranyque à deux points	
DOSE	225 mL/ha (18,9 g de p.a./ha) 0,1 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique	
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)	
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès que l'on observe des tétranyques. Effectuer un deuxième traitement si la surveillance au champ indique que c'est nécessaire. Appliquer au moyen d'équipement d'application par voie terrestre dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète du feuillage ou de la zone ciblée.	
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	2 applications comprennent des applications avant la récolte et après la récolte	
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année	
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours	
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application	
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	7 jours	
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 2 applications par saison de croissance (voir la section Mode d'emploi de l'étiquette pour prendre connaissance du profil d'utilisation après la récolte). NE PAS appliquer plus de 450 mL de produit/ha par saison. NE PAS appliquer dans moins de 375 L d'eau à l'hectare. Déterminer le volume d'eau en fonction de la densité des plants à l'hectare. Utiliser des pulvérisateurs terrestres qui sont étalonnés pour assurer une	

	couverture complète du dessus et du dessous des feuilles. NE PAS laisser le bétail paître dans les cultures traitées. NE PAS appliquer par voie aérienne. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures (du début de la floraison à la chute complète des pétales).
--	--

12.3 Oignons vert (Sous-groupe de cultures 3-07B)

SOUS-GROUPE DE CULTURES 3-07B	
CULTURES	Ciboule chinoise, feuilles fraîches Ciboulette, feuilles fraîches Hosta « Elegans » Fritillaire Kurrat, Ail penché Poireau Oignon « Beltsville bunching » Oignon frais Oignon vert Ail chinois Rocambole, bulbilles Ciboule, feuilles Échalote, feuilles fraîches Ail des bois
RAVAGEUR	Thrips de l'oignon
DOSE	135 à 270 mL/ha (11,3 à 22,7 g de p.a./ha) 0,25 à 0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture)
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer un traitement foliaire dès l'apparition des ravageurs, mais avant que des dommages ne soient visibles. S'adresser à l'agent local des interventions sur le terrain, à un conseiller professionnel ou à d'autres autorités compétentes pour déterminer les seuils appropriés pour votre région. Utiliser la dose la plus forte lorsque l'infestation est importante.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	7 jours
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 3 applications par année si les faibles doses sont utilisées, ou 1 application si les doses élevées sont utilisées. NE PAS appliquer dans moins de 200 L d'eau à l'hectare.

12.4 Houblon

CULTURE	HOUBLON
RAVAGEURS	Tétranyques, y compris le tétranyque à deux points

DOSE	Pour les traitements effectués lorsque le houblon est à mi-treillis (1,8 à 2,5 m de hauteur), appliquer de 125 à 250 mL de produit à l'hectare (10,5 à 21,0 g de p.a./ha) dans au moins 400 L d'eau/ha. Utiliser la dose la plus forte lorsque l'infestation est importante. Pour les traitements effectués lorsque le houblon dépasse la mi-treillis, NE PAS utiliser moins de 225 mL de produit à l'hectare (18,9 g de p.a./ha) dans au moins 950 L d'eau/ha. 0,25 % v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture ou pulvérisateur à jet porté)
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement dès l'apparition des tétranyques et avant que le seuil de rentabilité économique ne soit dépassé. Consulter les lignes directrices provinciales et les spécialistes locaux. Effectuer un deuxième traitement si la surveillance au champ indique que c'est nécessaire. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une bonne suppression des acariens.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	38,2 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	21 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	9 jours pour récolte avec assistance mécanique 12 heures pour toutes les autres activités
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	28 jours

REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 3 applications par année si les faibles doses sont utilisées, ou 1 application si les doses élevées sont utilisées. Pour les traitements effectués lorsque le houblon dépasse la mi-treillis, ne pas effectuer plus de 2 applications par année. NE PAS appliquer plus de 455 mL de produit/ha par année. NE PAS laisser le bétail paître dans les cultures traitées. NE PAS appliquer par voie aérienne. Remarque : AGRI-MEK SC doit être appliqué avec un agent tensioactif non ionique, lequel améliorera le mouillage du feuillage et étalera les dépôts de bouillie, à raison de 0,25 % v/v. Les agents mouillants et tensioactifs pénétrants peuvent améliorer la suppression des insectes. NE PAS utiliser d'agents tensioactifs liants ou collants. Même si la sécurité d'AGRI-MEK SC utilisé en combinaison avec un agent tensioactif non ionique a été vérifiée pour le houblon, il n'a pu être mis à l'essai avec toutes les variétés de houblon dans l'éventail de conditions susceptibles de causer des dommages à la culture. En conséquence, lorsqu'on utilise l'insecticide AGRI-MEK SC avec un agent tensioactif non ionique, il convient de respecter à la lettre le mode d'emploi et les précautions figurant sur l'étiquette de l'agent tensioactif non ionique et dans les guides officiels sur la pulvérisation des pesticides. Protection des pollinisateurs : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. S'il faut effectuer une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures.
------------------	--

12.5 Céleri-rave

CULTURES	CÉLERI-RAVE
RAVAGEUR	Tétranyques (<i>Tetranychidae</i>)
DOSE	255 mL/ha (21,4 g de p.a./ha)
	Appliquer dans suffisamment d'eau. On recommande 200 L d'eau par hectare.
	0.1 à 0.5% v/v d'agent tensioactif non ionique
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre. NE PAS appliquer en utilisant un équipement d'application aérienne.
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès l'apparition des tétranyques et répéter au besoin pour maintenir le contrôle.
QUANTITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE	1 application
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRINCIPE ACTIF /HA/ANNÉE	21,4 g de p.a. d'abamectine/ha/année
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	7 jours

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, prendre note qu'AGRI-MEK SC contient un insecticide du groupe 6. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à AGRI-MEK SC et à d'autres insecticides du groupe 6. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner AGRI-MEK SC ou d'autres insecticides du groupe 6 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisagent la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

Limites relatives à l'application et délais d'attente avant la récolte

Culture	Dose maximale de produit/ha/ traitement (mL/ha)	Total maximum (mL/ha/année)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)	Intervalle minimal entre les traitements (jours)
Pommier	170	170	28	n/a
Poire	340	340	28	21
Pommes de terre	225	450	14	7
Oignons (SGC 3-07A)	270	455	30	7
Céleri	250	455	14	7
Mûres et framboises (SGC 13-07A)	225	455	7	7 à 10
Raisins	265	455	28	21
Fraise	225	450	3	7 à 10
Oignons vert (SGC 3-07B)	270	455	7	7
Houblon	250	455	28	21

Céleri-rave	255	455	7	7
-------------	-----	-----	---	---

AGRI-MEK® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.